

Enquête Publique

Une enquête publique soumise par arrêté en date du 11 août 2025 se déroulera du Lundi 15 septembre 2025 à 9h au jeudi 16 octobre 2025 à 17h00, soit pendant 32 jours consécutifs. Ce projet a pour objectif la révision d'un document de planification stratégique à l'échelle des 44 communes membres de l'Agglomération.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Jean-Marie JUAN, recevra les observations du public aux jours, heures et lieux suivants :

- **Lundi 15 septembre 2025** à la Mairie de Puymirol, de 9h00 à 12h00 ;
- **Jeudi 25 septembre 2025** à la Mairie de Layrac, de 14h00 à 17h00 ;
- **Mercredi 8 octobre 2025** à la Mairie d'Estillac de 9h00 à 12h00 ;
- **Jeudi 16 octobre 2025** au siège de l'Agglomération d'Agen, de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions dans les registres prévus à cet effet.

Le public pourra également :

- Les remettre oralement ou par écrit au Commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra, telles que précisées à l'article 3 du présent arrêté ;
- Les adresser par courrier, au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, Révision du SCoT, Agglomération d'Agen, 8. rue André Chénier, 47916 Agen cedex 9,
- Les adresser par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@agglo-agen.fr

Le dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête côtés et paraphés seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête publique, **du lundi 15 septembre 2025 au jeudi 16 octobre 2025 inclus**, dans les lieux suivants :

- **Au siège de l'enquête publique** : le siège de l'Agglomération d'Agen, 8. rue André Chénier, 47916 Agen cedex 9, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- **Dans les mairies des 7 communes suivantes**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 1. **à la Mairie d'Astaffort** : lundi, mercredi et vendredi 14h à 17h ainsi que le mardi et jeudi de 9h à 12h ;
 2. **à la Mairie de Beauville** : lundi au vendredi de 9h à 12h ;
 3. **à la Mairie de Boé** : lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
 4. **à la Mairie de Bon-Encontre** : du lundi au vendredi de 9h à 12h30, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h ;
 5. **à la Mairie de Brax** : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h ;
 6. **à la Mairie de Foulayronnes** : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

7. **à la Mairie de Le Passage d'Agen** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique au siège de l'enquête publique, aux horaires d'ouverture mentionnés ci-avant.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'Agglomération, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

A l'expiration du délai, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur. Toute contribution reçue au-delà ne sera pas prise en compte.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, sera une délibération du Conseil d'Agglomération approuvant ou refusant le projet de Schéma Cohérence Territoriale